

**CLIENT TITULAIRE DU CONTRAT**

Nom et Prénom ou Raison Sociale:  
M. [REDACTED]  
Adresse desservie  
[REDACTED]  
N° TVA INTRA : [REDACTED]

**VOS IDENTIFIANTS INTERNET**

[www.sicap-pithiviers.net](http://www.sicap-pithiviers.net)  
Mon nom : [REDACTED]  
Ma référence : 826 [REDACTED]  
Mon adresse mail : [REDACTED]

**VOS IDENTIFIANTS INTERNET :**  
Les zones « Mon nom » et « ma référence » sont utilisées pour créer un compte sur l'espace client. La zone « Mon adresse mail » est renseignée si le client a créé un compte sur l'espace client. Ce QR Code permet de récupérer l'adresse mail du site internet SICAP.

**CONTACTER LA SICAP**

Du Lundi au Vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h15. Pour toutes réclamations, vous pouvez écrire à M. le Directeur Général SICAP.  
 02 38 32 77 77  
 02 38 30 29 16  
Dépannage urgence (coût d'une communication locale)  
 E-mail : [contact@sicap-pithiviers.net](mailto:contact@sicap-pithiviers.net)

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTERET COLLECTIF AGRICOLE DE LA REGION DE PITHIVIERS POUR LA DISTRIBUTION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE  
Société civile à Capital variable  
3 RUE DU MOULIN DE LA CANNE  
BP 458  
45304 PITHIVIERS CEDEX  
RCS d'ORLEANS 775 518 764  
SIRET N° 77551876400029  
IDENTIFIANT TVA : FR52775518764

**VOTRE CONTRAT**

Référence client : 07257  
Référence PDL : 82681016020101

**MESSAGES**

Votre facture tient compte des mouvements tarifaires des 01/09/2019 et 01/08/2019 pour les Tarifs Bleus Résidentiels et Non Résidentiels selon les décisions du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie, [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr), le site d'information des pouvoirs publics. Tél. : 0900 112 212 (appel gratuit depuis un poste fixe). Les conditions générales ont évolué, elles sont disponibles sur le site internet [www.sicap-pithiviers.net](http://www.sicap-pithiviers.net).

**INFORMATIONS CHORUS**

SIRET : 21450021700010  
Référence Engagement Juridique :  
Code service exécutant :

M. [REDACTED]  
[REDACTED]

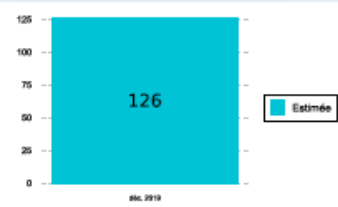
**VOTRE FACTURE N° 0022019000045715 DU 19/12/2019**

Période de facturation du 01/01/2019 au 30/06/2020		Détails au verso
	Abonnement	225,02 €
	Consommation	13,72 €
	Taxes et Contributions	35,88 €
<b>Total facture TTC</b>		<b>274,62 €</b>
Dont part acheminement H.T		110,08 €
<b>Solde antérieur</b>		<b>0,00 €</b>
Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé		

**Montant TTC à régler avant le 03/01/2020** 274,62 €

Prochaine facture prévue: 1ère quinzaine juillet 2019  
Prochaine relève prévue: 1ère quinzaine juin 2020

**Evolution de votre consommation en kWh**



Montant : 274,62 €

IBAN : [ JOINDRE UN RIB ]  
ICS : FR 86 SIC 001538  
RUM : TIF8815380022019000045715

Date et lieu : \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_



**TIPSEPA**

SICAP  
TSA 10201  
41974 BLOIS CEDEX 9

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SICAP à envoyer ces instructions à votre banque pour débitier votre compte, et votre banque à débitier votre compte conformément aux instructions de SICAP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débitier, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

**CLIENT TITULAIRE DU CONTRAT :**  
Ajout de la zone N° TVA INTRA communautaire : zone obligatoire si clients non résidentiels

**VOTRE FACTURE N° ... :**  
Regroupement sur une seule ligne du Numéro et de la date facture

**Zones grisées à gauche de la facture :**

**CONTACTER LA SICAP :**  
Ajout des mentions obligatoires suivantes :  
Société Civile à Capital Variable, RCS d'Orléans et SIRET

**VOTRE CONTRAT :**  
Affichage des 2 références (client et PRM) à rappeler lors de toute communication

**MESSAGES :**  
Zone agrandie pour afficher toute communication obligatoire et/ou ponctuelle

**INFORMATIONS CHORUS :**  
Zones utilisées pour les échanges avec CHORUS

**TIP :**  
Le QR Code présent dans la partie TIP peut être scanné sur la borne de paiement

COMPTEUR	Cadran	ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSUMMATION
S976518	Conso mono-cadran	Relevée le 21/12/2018 : 75046	Estimée le 19/12/2019 : 75172	126

Total consommation : 126

## VOTRE FACTURE DÉTAILLÉE

	Période facturée	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
<b>Abonnement</b>				213,29		225,02
Abonnement Non Résidentiel (T (Prix mensuel : 11,86 €))	01/01/2019-30/06/2020	547 J	0,38991	213,29	5,5%	225,02
<b>Consommation</b>				11,44		13,72
KWh BASE Non résidentiel	22/12/2018-19/12/2019	126 KWh	0,09080	11,44	20,0%	13,72
<b>Taxes et Contributions</b>				33,58		35,88
Charges Services Public Electricité réformée	22/12/2018-19/12/2019	126 KWh	0,02250	2,84	20,0%	3,40
Contribution Tarifaire Acheminement	01/01/2019-30/06/2020	112,21 Euros	0,27040	30,34	5,5%	32,00
Taxe Départementale sur CFE pro	22/12/2018-19/12/2019	126 KWh	0,00319	0,40	20,0%	0,48

## Informations Techniques

## Montant facturé (TVA payée sur les débits)

Tarif réglementé : Non résidentiel simple tarif - 9 kva  
 Type de Comptage : Mécanique  
 Modèle Constructeur :  
 N° de compteur : S976518  
 Délai de préavis de résiliation de votre contrat : aucun

	HT	TVA	TTC
TVA 5,5%	243,63	13,39	
TVA 20,0%	14,68	2,92	
<b>Total</b>	<b>258,31</b>	<b>16,31</b>	<b>274,62</b>

La TDCFE : La Taxe Départementale sur la Consommation Finale de l'Electricité (TDCFE) s'applique sur la consommation totale en kWh.

La TCCFE : La Taxe Communale sur la Consommation Finale de l'Electricité (TCCFE) s'applique sur la consommation totale en kWh.

La CSPE : La Contribution de Service Public de l'Electricité s'applique sur la consommation totale en kWh.

La CTA : 27,04 % de la part fixe de l'acheminement.

En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement sera due

Taux de pénalités de retard = Taux de l'intérêt légal x 1,5

Solde antérieur 0,00

Montant à payer en € TTC 274,62

## Mention obligatoire pour les clients Professionnels (= Non Résidentiels) :

En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement sera due.

Taux de pénalités de retard = Taux de l'intérêt légal x 1.5

Pour les autres clients (Résidentiels) la mention ne s'imprime pas.

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de la SICAP n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le médiateur de l'énergie : [www.energie-mediateur.fr](http://www.energie-mediateur.fr) - Médiateur de l'énergie - Libre réponse n° 59252 - 75443 Paris cedex 09

## Vous pouvez également nous régler

✓ Par TIP : Si vous êtes titulaire d'un compte bancaire, postal ou d'épargne : détachez ce TIP suivant les pointillés et glissez-le daté, signé et non plié sans trombone ni agrafe, dans l'enveloppe jointe. Si la mention 'JOIGNEZ UN RIB' est portée au recto ou si vos coordonnées bancaires, postales ou d'épargne ont changé, veuillez joindre au TIP le RIB (Relevé d'identité Bancaire) correspondant.

✓ Par chèque : Etablissez-le à l'ordre de la SICAP, joignez le TIP non rempli et envoyez l'ensemble dans l'enveloppe jointe à l'adresse figurant au recto de votre TIP : SICAP - TSA 10201 - 41974 BLOIS CEDEX 9

✓ Par internet ou téléphone : sur notre site [www.sicap-ehv.fr](http://www.sicap-ehv.fr) ou au 02 38 32 77 64

✓ Par virement sur le compte : IBAN : FR7614806000454500031100027 - BIC : AGRIFRPP848

✓ Par espèces ou Carte bancaire : sur la borne de paiement située dans les bureaux de la SICAP

✓ Par Chèque Energie